

REVIGNY-SUR-ORNAIN ► Vallées de l'Ornain et de la Saulx

Nubécourt

Un cours d'eau bien protégé

Les travaux effectués sur les rives du Flabussieux viennent d'être réceptionnés par Sébastien Cormont, chargé de mission technique de la Fdppma 55 en présence de Reynald Meyer de la police de l'eau, Olivier Houdayer de l'Entente Oise-Aisne, Eric Ribet président de l'Aappma Aire et Cousances, Nadège Dalcero et Marie Zujew techniciennes de rivière au SM3A, Gérard Deswartvaeger et de Vincent Guillaume d'Hydro-Tech.

Ces travaux intervenus dans le cadre du Plan de gestion piscicole de l'Aappma, avec le soutien technique de la Fédération de Pêche de la Meuse et l'accord du propriétaire riverain, sur la partie aval du Flabussieux, avait pour objectif de protéger le cours d'eau du piétinement du bétail et d'aménager des zones naturelles de reproduction pour

les truites sans autre intervention ultérieure. Cinq zones de frayères ont été créées sur des fonds homogènes.

Après intervention d'HydroTech pour procéder au nettoyage, à l'entretien des berges, l'entreprise Deswartvaeger a posé 300 ml de clôture, procédé au dépôt de grève alluvionnaire à plusieurs endroits dans le lit du Flabussieux et installé des blocs de calcaire pour retenir la grève alluvionnaire dans les zones de frayères.

Un passage à gué en concassé calcaire, a été créé et des portes, permettant la fermeture des parcs en hiver et pendant les crues, ont été installées. Le bétail pourra s'abreuver et se rendre sur l'autre rive sans piétiner le lit du ruisseau.

36 m³ de grève alluvionnaire et 16 m³ d'enrochement pour bloquer la grève et protéger la



■ Des panneaux explicatifs seront disposés près du ruisseau.

berge ont été nécessaires.

Des bénévoles de l'Aappma Aire et Cousances ont planté une centaine d'essences sur les rives.

Le ruisseau a été classé en

zone de réserves de pêche pour 5 ans, renouvelable.

Les travaux s'élèvent à 18.024 € TTC financés à 70 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie, 10 % par l'Entente

Oise Aisne, 8 % par Fédération nationale pour la pêche en France, 7,2 % par la Fédération départementale de pêche et 4,8 % par l'Aappma Aire et Cousances.